

**Compte rendu de la commission permanente
du Centre Communal d'Action Sociale
du 25 février 2021 à 9H00
(Anonyme)**

Secrétaire de séance : Maud ROLLAND

Présents : Maud ROLLAND, Dominique DUVILLARD, Michel ZURZACK, Véronique BAILLY, Dominique PICAVET, Ghislaine MASSON, Valérie BONAUAUD, Daphnée GORDOWSKI SABBAGH, Jacqueline ROSIAK, Richard ROSIAK, Sophie GOUY-PAILLER.
Absents excusés : Arnaud MATHIEU, Françoise SARRA-GALLET.

A/ DEMANDE DE SECOURS FINANCIERS

1/ Compte tenu de la demande d'aide financière formulée par Mr xx domicilié à Villard-de-Lans, la commission permanente émet un avis favorable pour accorder un secours financier exceptionnel de 649.43€ (six cent-quarante-neuf euros et quarante-trois centimes).

Ce secours financier sera versé aux organismes suivants :

- Ambulance du Vercors 38250 Villard-de-Lans pour la facture n°21903447 en date du 07/10/2019 d'un montant de 79.43€;
- Centre hospitalier de Nord Mayenne CP 53015 pour l'avis des sommes à payer n°0012295 en date du 25/02/2020 d'un montant de 210.00€;
- Centre hospitalier d'Arras CP 62034 pour la lettre de relance n°d'acte 29302774232 en date du 29/09/2019 d'un montant de 360.00€;

Une décision sera prise en ce sens et le Conseil d'Administration sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

2/Compte tenu de la demande d'aide financière formulée par Mr et Mme xxx domiciliés à Villard-de-Lans, la commission permanente émet un avis favorable pour accorder un secours financier exceptionnel de 57.97€ (cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes).

Ce secours financier sera versé au Trésor Public pour le paiement de la facture de cantine n°2020-013-000863 du 21/12/2020.

Une décision sera prise en ce sens et le Conseil d'Administration sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

3/ Compte tenu de la demande d'aide financière formulée par de Mr et Mme xxx domiciliés à Villard-de-Lans, la commission permanente émet un avis favorable pour accorder un secours financier exceptionnel de 316€ (trois cent seize euros)

Ce secours financier sera versé à ENGIE pour le paiement d'une partie de la facture n°516261240324 du 08/02/21.

Une décision sera prise en ce sens et le Conseil d'Administration sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

B/ Restauration scolaire et activités périscolaires de la commune de Villard-de-Lans

Intervention de Fabienne Imbert, responsable du service scolaire et Mme Michèle Papaud, Adjointe aux affaires scolaires et à la culture

La tarification se fait au quotient familial, mode de calcul de la CAF, selon la répartition suivante :

Tranche de quotient familial / nombre de famille / tarifs : 2020/2021

- QF inférieur à 262 : 4 familles : 2,32 €/repas
- QF DE 263 A 456 : 19 familles : 3,29 € / repas
- QF DE 457 A 559 : 10 familles : 4,25 € / repas
- QF DE 560 A 949 : 67 familles : 4,53 € / repas
- QF DE 950 A 1575 : 98 familles : 4,87 € / repas
- QF SUPPERIEUR A 1575 : 69 familles : 5,27 € / repas

SOIT **267 FAMILLES** ayant une inscription périscolaire (restaurant scolaire et(ou) garderies matin, midi ou soir

Effectifs enfants inscrits :

349 enfants inscrits dont :

- 249 en élémentaire soit 87 % des effectifs (285 enfants)
- 100 en maternelle soit 82 % des effectifs (122 enfants)

En septembre 2020, les effectifs par jour étaient de :

- 196 enfants de l'élémentaire et 66 en maternelle + 15 enfants en garderie midi sans repas
- Aucune famille n'a été refusée mais surveillance des impayés de l'année précédente

DEPUIS NOVEMBRE, les effectifs par jour sont de :

- De 145 à 165 enfants en élémentaire et de 55 à 65 enfants en maternelle + 5 à 8 en garderie midi sans repas
 - o Baisse car les enfants des restaurateurs, bars et saisonniers ont été retirés du fait des fermetures
 - o Demande de notre part pour permettre d'appliquer les protocoles sanitaires

Evolution des tarifs 2020/2021 / tarifs 2019/2020

- Plus de tarifs extérieurs (classe ULIS et famille séparée)
- Echancier possible pour les familles en difficulté (trésor public)
- Aide ponctuelle du CCAS (idem les autres années) :
 - o 1005,85 € en novembre
 - o 726,66 € en décembre

Coût pour la collectivité en 2019/2020

- Le coût moyen d'un repas est de 3,30 € / repas
- L'encaissement des familles : moyenne de 4,53 € par repas soit un excédent de 1,24 € par repas
- MAIS avec les charges, notamment celles du personnel, le déficit par repas commandé est de 6,65 € / repas

Celui-ci sera augmenté en 2020/2021 du fait que les absences ne sont plus facturées aux familles

Adaptation du service à la crise du coronavirus :

- Mise en place d'un outil pour les parents (gestion planning + facture unique mensuelle en ligne regroupant le restaurant scolaire + les garderies (avant, à chaque période)
- Souplesse pour les absences modifiables même si hors délai
- Absences déduites sans justificatifs du médecin si le service est prévenu
- Absences déduites si l'enseignant est absent pour éviter de surcharger les classes
- Suivi des erreurs des parents par le service

Difficultés rencontrées par les familles :

- Cas de séparation
- Travail saisonnier ou lié aux professions pénalisées par la crise sanitaire
- Mauvais payeur identiques chaque année
- A ce jour, aucune famille n'a signalé une absence d'outil informatique
- Achat de masques pour les enfants de l'école élémentaire : coût supplémentaire car depuis le 8 février 2021 masques homologués obligatoires pour aller en classe. Est-ce que cet achat pourrait faire l'objet d'une aide par le CCAS ?

Mme Imbert nous fait part du nouveau dispositif de l'état qui vise à financer des repas à 1€ dans les cantines, malheureusement la commune de Villard-de-Lans n'est pas éligible à cette action.

L'accueil de loisirs :

Une réflexion sur la mise en place d'un accueil de loisirs sur Villard est en cours, cette réflexion est menée en partenariat avec le centre de loisirs de Corrençon en Vercors qui accueille 88% de petits Villardiens. Cette offre serait complémentaire des offres du plateau.

Compte tenu de l'ouverture cette année du centre de loisirs de Lans en Vercors « La passerelle » au mois d'août, un bilan sera fait à la rentrée pour savoir si il y a un réel besoin de création nouvelle, et si oui comment peut-elle être construite (lieu, capacité d'accueil, partenariat...) ?

Il existe sur la commune un centre d'accueil multi activités : les milles pattes ; cette structure qui propose de nombreuses activités a un cout important pour les familles qui n'ont pas d'aide de la CAF, leur effectif est composé à 28% de familles villardiennes.

Les enfants villardiens qui fréquentent l'accueil de Loisirs de Corrençon ont la possibilité d'utiliser une navette gratuite pour s'y rendre, il ressort des utilisateurs que l'offre de navettes pourrait être améliorée.

C/ Rapport intermédiaire de l'analyse des besoins sociaux (ABS)

Présentation par Pierrick Serpinet du rapport intermédiaire de l'analyse des besoins sociaux (abs). L'analyse étant toujours en cours, un document vous sera remis lors de la présentation du rapport de l'ABS le 31 mars 2021.

D/ Intervention de Cuisine Solidaire

Intervention de Georges GRAU, président de Cuisine Solidaire et Mme Françoise Reynier, Vice-présidente responsable de la distribution.

En septembre 2020, les membres du conseil d'administration du CCAS ont modifié le règlement intérieur de la distribution des colis alimentaires notamment en ce qui concerne les critères d'accès à cette distribution. Le ccas par convention avec Cuisine Solidaire gère les inscriptions et vérifie l'éligibilité des bénéficiaires.

Depuis cette modification, Mme Reynier nous fait remarquer que beaucoup de personnes ont été radiées, que cela a parfois généré des incompréhensions. Elle nous indique également que l'association pourrait recevoir plus de bénéficiaires et que bien entendu l'accès doit être en priorité aux personnes qui répondent aux critères mais que compte tenu de la situation sanitaire ne pourrait-on pas faire preuve de plus de souplesse si les situations le demandent.

L'association informe également que des colis d'urgence sont parfois accordés mais les bénéficiaires sont systématiquement orientés vers le ccas pour la gestion administrative de leur demande.

La distribution des colis alimentaires se fait sur trois jours, mardi, jeudi et vendredi ; une quatrième distribution est organisée les samedis matins, elle est destinée aux bénéficiaires qui le souhaitent et ouverte aux personnes qui le demande sans contrainte de critères.

En décembre 2020, 65 foyers étaient inscrits, en février 2021, 52 foyers. La dsitribution alimentaire jouen également un rôle social très précieux surtout en ce moment où les relations sociales sont très limitées

Mme ROLLAND indique que depuis le mois de septembre 2021, 34 personnes ont été radiées :

- 3 n'ont pas souhaité justifier leur situation
- 14 ont souhaité arrêter
- 8 ont des revenus supérieurs au plafond définis par le règlement
- 7 ont une épargne supérieure à 5000€

De plus lorsque Karine CASTELLO, responsable du CCAS, reçoit des personnes qui ont des revenus supérieurs aux plafonds mais qui cumulent des difficultés financières, en discute avec Maud Rolland pour déroger de manière ponctuelle aux critères.

Mme Rolland indique que le conseil d'administration sera saisi sur ces difficultés, un retour sera fait à l'association.

Maud ROLLAND
Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE
VILLARD DE LANS

